



Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique **EVIDAN SC***

de la société BASF S.E.

enregistrée sous le n° 2022-2455

Vu la décision du directeur général de l'Anses du 10 mars 2022 concernant le produit identique FILAN SC,

Considérant que le produit EVIDAN SC est strictement identique au produit FILAN SC,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France sous réserve du respect de la composition autorisée.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	EVIDAN SC
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	BASF S.E. N 700 Carl-Bosch-Strasse 38 D-67056 LUDWIGSHAFEN ALLEMAGNE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	200 g/L - boscalide 200 g/L - dimoxystrobine
Produit de référence	Nom commercial FILAN SC
	N° AMM 2100037
Numéro d'intrant	465-2020.01
Numéro d'AMM	2200472
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A l'exception des cas liés à l'ajout d'un coformulant alternatif, pour la mise sur le marché français, la fabrication du produit s'opère exclusivement selon la nouvelle composition autorisée, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

À Maisons-Alfort, le 17/02/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)